



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Direction Régionale de l'Alimentation  
de l'Agriculture et de la Forêt

Bordeaux, le 04/12/2023

Affaire suivie par :

**Sophie DANTHEZ / Jean-Guillaume CODECCO**

**Compte rendu du comité régional paritaire sylvo-cynégétique du 21 novembre 2023**

**Liste des présents :**

*Membres du CRPSC désignés dans l'arrêté préfectoral du 06/07/2023*

Monsieur le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine représenté par Virginie ALAVOINE  
Monsieur le Président du Conseil Régional de la région Nouvelle-Aquitaine représenté par Henri SABAROT  
Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière, représenté par Jean-Paul LARQUE  
Monsieur Eric CONSTANTIN, Directeur de l'Agence Landes-Nord-Aquitaine de l'Office National des Forêts  
Monsieur le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest représenté par Éric DUMONTET  
Monsieur Jean-Patrick PUYGRENIER, Président du Syndicat FRANSYLVA Limousin  
Monsieur le Président de l'Union de la Coopération Forestière Française représenté par Edouard BENTEJAC  
Monsieur le président des Collectivités Forestières de Nouvelle Aquitaine représenté par Laetitia MORABITO  
Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Chasseurs représenté par Philippe MOURGUIART  
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde, représenté par Thibault VARENNE  
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, représenté par Nicolas VICART  
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Dordogne, représenté par Yves CHETANEAU  
Monsieur Robert MADUPUY, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Corrèze

*Absents excusés :*

Monsieur Serge DUPOUY, Président de la Fédération Départementales des Chasseurs des Landes (représenté),

*Membres invités à titre d'expert désignés dans l'arrêté préfectoral du 06/07/2023*

Madame la directrice départementale des territoires de la Corrèze représentée par madame Léane JAVALOYES, Cheffe de l'unité biodiversité, chasse pêche,  
Monsieur le directeur départemental des territoires de la Gironde représenté par monsieur Florian PERRON, chef du service eau et nature et monsieur Olivier DAVID, référent chasse et pêche,  
Monsieur le directeur départemental des territoires de la Vienne représenté par madame Gaelle DORDAIN, cheffe de l'unité forêt – chasse – pêche.

*Autres présents :*

Messieurs Stéphane LATOUR, Pierre BEAUDESSON et Sébastien RENOUX et Mesdames Cécile MARIS et Manon REIX (CNPf NA),  
Monsieur Stéphane VIEBAN (Alliance Forêts Bois),  
Messieurs Yann DE BEAULIEU, Gilles CAPRON et Julien FERRE (OFB),  
Messieurs Pierre MACE et Guillaume LEQUEUX (GIP ATGeRi),  
Madame Marie ANGOT et Messieurs Jérôme WERNO et Valentin HERMOUET (FDC 33),  
Monsieur David MURAT (FDC19),

Madame Audrey FILET (FDC 47),  
Monsieur Alex CHANTELOUP (FDC 86)  
Monsieur Bernard LAZARINI (CR NA),

Mesdames Sophie DANTHEZ et Sophie JANOT et Messieurs Nicolas LECOEUR, Loïc CARTAU et Jean Guillaume CODECCO (DRAAF NA)

Henri SABAROT introduit le comité en rappelant des éléments de contexte concernant la chasse : baisse du nombre de chasseurs, augmentation des populations de gibiers, nécessité d'avoir une « boîte à outils » pour donner des moyens aux chasseurs comme la possibilité d'utiliser la chevrotine ou encore la capacité de gérer les déchets de venaison. Il rappelle également que la chasse de loisirs évolue vers une chasse de service public pour servir l'intérêt général.

Virginie ALAVOINE rappelle la nécessité d'objectiver les situations à partir des données établies et partagées.

Sophie DANTHEZ fait un point des différents éléments intervenus depuis le dernier comité :

- Le renouvellement de l'arrêté de composition du comité pour la période 2023-2028 par arrêté préfectoral du 6 juillet 2023 avec une reconduction à l'identique des membres sortants à voie délibérative et l'intégration au titre de leur expérience en matière administrative dans le domaine sylvo-cynégétique de 3 DDT (Gironde, Vienne et Corrèze) présentes ce jour ;
- Le renouvellement de l'équipe DRAAF sur le dossier de l'équilibre sylvo-cynégétique avec le remplacement du responsable de l'unité gestion durable-risques Nicolas Borie par Sophie Danthez arrivée en octobre 2022 et du chargé de mission Hugues Cruse par Jean-Guillaume Codecco arrivé en janvier 2023 ;
- La transmission aux préfets de département en juin 2023 d'une note technique conjointe du MTECT et du MASA, note à portée départementale, relative à l'équilibre forêt/gibier et au dialogue entre forestiers et chasseurs rappelant les enjeux et les outils à disposition pour agir sur l'équilibre forêt/gibier.

Elle présente l'ordre du jour :

1. **Observatoire Territoires-Gibiers de Nouvelle-Aquitaine :**
  - Bilan d'avancement des décisions du dernier comité (mai 2022)
  - Bilan des dégâts et des données (chasse et jeunes peuplements)
  - Mise en place du nouveau module de saisie par les propriétaires
  - Retours d'expérience de son utilisation par la fédération départementale de chasse de la Gironde et par le CNPF Nouvelle-Aquitaine
2. **Retours d'expérience de dispositifs régionaux de concertation entre forestiers et chasseurs :**
  - Outils et méthodes présentés par l'OFB
  - IC (Indice de Consommation) en Dordogne présenté par le CNPF Nouvelle-Aquitaine
  - Sylvafaune dans le Médoc (33) présenté par le CNPF Nouvelle-Aquitaine
  - Sylvafaune en forêt domaniale de Moulrière (86) présenté par la fédération départementale des chasseurs de la Vienne
3. **Perspectives 2024**

## 1) Observatoire Territoires-Gibiers de Nouvelle-Aquitaine

- Bilan d'avancement des décisions du dernier comité (mai 2022)

Sophie DANTHEZ présente le bilan des décisions formulées lors du dernier comité paritaire.

Elle précise que les données coupes rases ne seront pas intégrées dans l'observatoire, n'étant pas utilisables en l'état. Par ailleurs, certaines actions sont reportées et inscrites dans les perspectives 2024 comme la convention de mise à disposition des données chasse et le déploiement du nouveau module de saisie de l'observatoire.

- Bilan des dégâts et des données (chasse et jeunes peuplements)

Jean Guillaume CODECO présente le bilan régional annuel des dégâts à partir des données de télé-signallements saisis dans l'observatoire. Ce bilan ne reflète pas la réalité des dégâts du fait de la disparité des saisies en fonction des territoires. Toutefois, il permet de mettre en évidence un nombre non négligeable de télé-signallements sur certains secteurs du littoral aquitain et du sud de la Charente-Maritime.

Il précise que 70 % des télé-signallements font l'objet d'une visite terrain par la structure chargée de valider la donnée et que 41 % des télé-signallements qualifiant un peuplement sans avenir suite aux dégâts de gibier n'a pas fait l'objet de visite.

Il est donc proposé de mettre en place des visites systématiques conjointes chasseurs/forestiers lors de déclaration de dégâts lorsqu'ils remettent fortement en cause l'avenir du peuplement notamment le rendant sans avenir.

Il présente ensuite les données plan de chasse. Les données du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques devraient être intégrées prochainement. Les données manquantes de la Creuse sont des données anciennes concernant les périodes antérieures à 2019. Les attributions/réalisations cerf sont globalement en augmentation sur l'ensemble des départements avec une hausse significative dans les départements de la Charente et de la Vienne. Celles du chevreuil sont stationnaires, voire un peu à la baisse au profit des attributions cerf.

Jean Guillaume CODECO présente ensuite une réflexion en cours d'échange avec le MASA pour l'intégration de données, liées aux jeunes peuplements, des parcelles aidées grâce au dispositif de renouvellement forestier de l'Etat, soit en attribuant un accès restreint de ces données aux fédérations des chasseurs, soit en agrégeant les données surface à l'échelle communale.

Pierre BEAUDESSON rappelle la nécessité d'avoir un engagement du propriétaire sur le porter à connaissance des parcelles ayant reçu une aide au reboisement en lui donnant la possibilité par exemple de cocher une case autorisant la transmission de l'information. Cela pourrait s'envisager pour les aides accordées par la région et éventuellement pour les reboisements financés par le fonds forestier Limousin.

Yves CHETANEAU rappelle la nécessité de maintenir le droit de chasse sur les parcelles ayant reçu une aide pour permettre de réguler le gibier et éviter qu'elles ne deviennent une zone refuge et insiste sur la nécessité d'avoir accès aux données liées au renouvellement en amont de la constatation des dégâts.

Pierre MACE précise qu'il faudrait que le propriétaire puisse cocher une case au moment du dépôt de sa demande de subvention au reboisement.

La DRAAF informe le comité que cela a fait l'objet d'une expertise par le MASA sur la protection des données. Il a été proposé d'intégrer cette option de case à cocher dans France 2030. Cette possibilité n'a pas trouvé de consensus auprès des bénéficiaires des aides, notamment pour limiter la communication aux regards des oppositions sociétales sur ces travaux.

La DRAAF fait remarquer que cette information peut aussi être obtenue par les fédérations auprès des propriétaires dans le cadre d'une bonne relation sur un territoire de chasse.

Stéphane VIEBAN informe que sa structure accepte de mettre à disposition, dans l'observatoire territoires gibiers, les données de chantiers de reboisements présents dans ForetDATA, ce qui est déjà le cas. Cela concerne les chantiers de plus de 4 ha, déclarés au moment de la préparation du sol. Il précise que la coopérative et la fédération départementale des chasseurs de Dordogne travaillent ensemble dans le massif de la Double.

Il ajoute que le taux de réalisation de 80 % du plan de chasse ne peut pas être considéré comme « acceptable », l'objectif étant de réaliser l'intégralité des attributions.

Henri SABAROT rappelle que le taux de réalisation se calcule à partir des données de réalisations remontées aux fédérations de chasse et que tous les détenteurs de plans de chasse ne font pas remonter ces éléments, notamment les chasses privées.

#### Bilan des décisions :

- Nécessité d'intégrer les données chasse et données jeunes peuplements dans l'outil ;
- Planifier des formations/informations pour le développement des télé-signallements des dégâts dans l'observatoire avec déploiement du module de saisie directe par les propriétaires à l'ensemble des territoires ;
- Mettre en place des visites systématiques conjointes chasseurs/forestiers lors de déclaration de dégâts avec avenir compromis ;
- Réaliser localement des cartes de secteurs à enjeux traduits en « îlots de chaleur » (nom données à la fonction sous QGIS) à partir des données de télé-signallements.

- o Mise en place du nouveau module de saisie par les propriétaires

Guillaume LEQUEUX informe les membres du comité du développement du nouveau module de pré-saisie par le propriétaire des télé-signallements avant validation par le référent forêt-gibier.

Il précise également que des pictogrammes ont été ajoutés pour signaler si les télé-signallements ont fait l'objet d'une visite de terrain.

#### Bilan des décisions :

- Planifier des réunions d'information auprès des acteurs des territoires pour déploiement du nouveau module de pré-saisie.

- o Retours d'expérience de son utilisation par la fédération départementale de chasse de la Gironde et par le CNPF Nouvelle-Aquitaine

Jérôme WERNO présente la façon dont la fédération s'est appropriée l'outil. Il précise l'intérêt de disposer de données partagées permettant d'améliorer les connaissances et la prise en compte des dégâts forestiers. Il insiste sur la nécessité de poursuivre une concertation locale.

A partir d'un exemple, Cécile MARIS présente un cas concret d'échanges entre forestiers et chasseurs sur un secteur du département des Landes pour lequel les dégâts saisis dans l'observatoire ont servi de base de discussion.

Cet observatoire est un outil de partage d'informations permettant d'objectiver les discussions et permettant d'instaurer un dialogue entre les forestiers et les chasseurs.

Yves CHETANEAU rappelle la nécessité de disposer des couches des parcelles reboisées.

- o Plateforme nationale pour la gestion adaptative forêt-gibier INRAE/OFB : avis sur mise à disposition des données

Jean Guillaume CODECCO présente une application en cours de développement par l'INRAe et l'OFB au niveau national. Il informe le comité que l'INRAe a sollicité la DRAAF pour disposer des données de plans de chasse et de télé-signallements afin de pouvoir tester la plateforme. Il demande l'avis des membres du comité sur la mise à disposition de ces données.

Eric DUMONTET et Stéphane VIEBAN n'ont pas d'opposition de principe sur la mise à disposition de ces données mais souhaitent connaître l'utilisation qui va en être faite et les modalités de diffusion.

La DRAAF propose d'organiser prochainement une réunion en visioconférence avec l'INRAE et les membres du comité représentant les propriétaires forestiers afin de pouvoir échanger sur les modalités de mise à disposition de ces données.

Les représentants des chasseurs précisent que les données de chasse (attributions et réalisations) sont des données publiques détenues par les DDT et qu'elles peuvent donc être mises à disposition.

### Bilan des décisions :

- Transmettre à l'INRAe les données liées aux plans de chasse ;
- Organiser une réunion d'échanges entre INRAe/DRAAF/représentants des forestiers, membres du comité sur la mise à disposition des données de télé-signallement.

## **2) Retours d'expérience de dispositifs régionaux de concertation entre forestiers et chasseurs**

- o Rappel des outils et méthodes favorisant la concertation entre forestiers et chasseurs

Gilles CAPRON présente les outils (indicateurs de changement écologique) ainsi que la méthode Sylvafaune.

Il conclut sur l'organisation de la rencontre régionale sur le retour d'expériences de gestion adaptative des ongu-lés sauvages à Hourtin les 30 novembre et premier décembre prochain.

- o 2 années d'IC relevés en Dordogne (24) : présentation du dispositif, résultats et avenir

Manon REIX fait le bilan des deux années de relevés des indices de consommation sur le secteur de la Double et du Jumilhacois. Elle conclut en précisant que pour adapter la gestion en fonction des populations présentes, il est nécessaire d'avoir un suivi sur le long terme.

Pierre BEAUDESSON rappelle que les ICE sont des outils de concertation. Il évoque également que 2 ans de suivi ne sont pas suffisants. Par conséquent, l'étude doit être poursuivie dans le temps.

Un niveau stable des indices de consommation ne permet pas d'identifier un état d'équilibre entre la forêt et le gibier.

Yves CHETANEAU insiste sur la nécessité de poursuivre les relevés.

Sophie DANTHEZ précise que cette action a été entièrement financée par la DRAAF sur des fonds MASA à hauteur de 50 000 € sur la période 2022-2023 avec un objectif de disposer d'une méthode reproductible sur d'autres territoires.

Virginie ALAVOINE intervient sur la problématique du financement en rappelant que le rôle de la DRAAF était d'impulser la mise en place de ces relevés et que les acteurs doivent s'organiser pour les financer par la suite, après leur lancement.

- o Sylvafaune dans le Médoc (33), contexte, actions mises en œuvre et résultats

Sébastien Renoux et Jérôme Werno présentent à deux voix la méthode déployée en Médoc depuis une dizaine d'années, les résultats des indicateurs suivis sur le secteur du dispositif et les actions entreprises pour améliorer la situation (augmentation des plans de chasse, recours à la louveterie, traitement tryco...).

- o Sylvafaune en forêt domaniale de Moulière (86), contexte, actions mises en oeuvre et résultats

Alex Chanteloup présente la méthode déployée sur le secteur depuis une dizaine d'années et les résultats des indicateurs suivis sur le secteur du dispositif et les actions entreprises pour améliorer la situation (augmentation des plans de chasse, gestion de zones d'enherbement...).

Ces dispositifs permettent de favoriser le dialogue entre forestiers et chasseurs par l'échange d'informations et des données factuelles pour construire un plan d'actions partagé.

Gilles CAPRON insiste sur la nécessité d'un certain délai pour que les acteurs appréhendent et comprennent les ICE et arrivent enfin à s'approprier l'outil.

Yann de BEAULIEU fait remarquer au comité que tous ces dispositifs ont permis de capitaliser un grand nombre de données objectives. Il indique que l'OFB souhaiterait soutenir une démarche scientifique d'analyse de ces données notamment avec un laboratoire du CNRS de Lyon. Il précise qu'il a obtenu un accord à hauteur de

80 % pour le financement de cette étude d'un budget de 150 k€ et qu'il manque un financement de 20 k€ pour boucler le plan de financement.

Virginie ALAVOINE s'interroge sur le budget à disposition de l'OFB qui pourrait également servir à la récolte de données comme les IC.

Yann de BEAULIEU répond en précisant que ce n'est que pour l'analyse.

Il rappelle également l'existence de l'éco-contribution mise à disposition des chasseurs dont 500 000 € ont été alloués pour le déploiement des ICE en NA et dont l'instruction des dossiers est assurée par l'OFB.

Dans le cadre de l'élaboration de ce compte rendu, la DRAAF a proposé à l'OFB de réaliser un point d'étape sur l'éco-contribution en Nouvelle-Aquitaine :

L'éco-contribution a été mobilisée pour une aide à la mise en place des Indices de Changement Écologique pour la gestion adaptative des populations de grands ongulés sauvages et de leurs habitats dans l'objectif de tendre vers l'équilibre sylvo-cynégétique. Les Fédérations départementales des chasseurs engagées dans le dispositif sont les FDC 16-19-23-33-86 pour la période du 01/07/2020 au 30/06/2023.

A l'issue de la dernière phase 3 du programme, une 4ème phase s'ouvre pour la période du 01/07/2023 au 30/06/2024 dans le but de poursuivre la mise en œuvre des indicateurs déjà en place sur plus de 1200 communes de référence, réparties sur 6 départements de la région : Charente, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde et Vienne.

Ces ICE reposent sur des protocoles scientifiques reconnus et partagés. Pour les années 2 et 3, le travail de compilation des données à l'échelle régionale est en cours ; aucun indicateur de résultats n'est donc encore prêt à être partagé.

Pour cette 4ème phase le montant prévisionnel est de : 355 328,26 €, articulé de la façon suivante :

- Montant d'aide sollicité « éco-contribution » de 270 732,66 € dont Financement de l'OFB : 180 488,44 € et Fonds biodiversité part chasseurs : 90 244,22 €
- Fonds propres de la FRC NA : 84 595,60 €.

Il en profite pour présenter Julien FERRE qui remplacera Gilles CAPRON lors de son prochain départ en retraite.

### **3) Perspectives 2024**

Jean Guillaume CODECCO expose les trois principales propositions d'actions au titre de l'année 2024 relatives au bilan des dégâts de gibier, à la mise à disposition des données plans de chasse et jeunes peuplements et au déploiement de l'observatoire Territoires Gibiers.

Yves CHETANEAU rappelle la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil du milieu à l'aide de haies forestières et rappelle également l'importance d'assurer les accès au sein des massifs et des plantations pour les chasseurs, notamment dans le cadre de battues, mais aussi afin d'assurer l'accès dans le cadre de la DFCI.

Eric CONSTANTIN informe le comité du travail que va lancer l'ONF sur l'objectivation des taux de dégâts sur un site du Marensin où seront menés des travaux basés sur la méthode BROSSIER-PALLU.

Il évoque également l'augmentation des dégâts de sanglier en forêt.

Cécile MARIS informe le comité de l'installation en 2024 dans le Massif des Landes de Gascogne d'un réseau de dispositifs enclos/exclos par les GPF (9 en Pin Maritime et 2 en feuillus) financés par la Contribution Volontaire Obligatoire du Pin Maritime.

#### Bilan des décisions

- Présentation de l'avancement et des résultats de ces travaux et dispositifs lors des prochains comités paritaires par l'ONF et le CRPF.

L'ordre du jour et les sujets étant épuisés, il est proposé de clore la séance.